

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 SEPTEMBRE 2021

Membres présents : AGOSTINI Nathalie, ALLEHAUX Dominique, CATHERINE BONNICI Julie, CHABERT Frédéric, CARON Laetitia, CORDENOD Jean-Paul, DUCREUX Florence, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, HAEGELIN Mathieu, GIROD Emmanuelle, JOLY Olivier, LAURENT Yannick, LEBOEUF Jean-Luc, MARECHAL Robert, MEUROU Frank, PONCIN Elisabeth, PUDDU Maryse, PUVILLAND Christophe, REVEL Jean-Louis, TEISSIER Hélène, WIEL Monique.

Excusée : BULIN Bérangère (pouvoir donné à M. WIEL), HARNAL-BEREIZIAT Maryline, PARRAIN Noël (pouvoir donné à E. PONCIN), SERVIGNAT Hervé, THEVENARD Béatrice (pouvoir donné à M. WIEL)

Secrétaire de séance : Laetitia CARON

Convocation et affichage : 16 septembre 2021

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire informe que le passe-sanitaire n'étant pas requis pour la réunion, le port du masque reste obligatoire

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu est approuvé (7 abstentions pour absence)

Création budgets annexes lotissement

Les études pour l'aménagement sur le centre de Cuisiat et de Pressiat ont été lancées. Une partie de ces aménagements consiste en la viabilisation de terrains constructibles destinés à la vente. Pour Cuisiat, il s'agit de réaliser 4 lots (1 destiné à Logidia pour la construction de 2 T3 et 2 T4 et 3 lots libres à la vente d'une surface de 600 à 800 m²).

Ces opérations de lotissement réalisées par la commune ne constituent pas une mission de service public mais l'exploitation du domaine privé de la collectivité et constituent des opérations à caractère industriel et commercial. A ce titre, ces opérations ne peuvent être supportées par le budget général mais doivent être individualisées dans des budgets annexes. Elles doivent également être soumises à TVA.

Il est donc proposé au vote, la création de 2 budgets annexes, soumis à TVA (déclaration trimestrielle), nomenclature M14 sur la gestion 2021, à compter du 1^{er} octobre 2021 :

Budget annexe Lotissement Centre de Cuisiat
Budget annexe Lotissement Centre de Pressiat

Les inscriptions budgétaires (recettes et dépenses) seront proposées au vote lors du prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte la création de 2 budgets lotissement tels que proposé ci-dessus.

Exonération taxe foncière sur les propriétés bâties

Madame le maire informe les élus qu'en 2016, le conseil municipal avait voté la suppression de l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les **constructions neuves et les agrandissements**. Elle explique que depuis la loi de finances 2020 les communes ne peuvent plus supprimer cette exonération. Dorénavant, elles ne peuvent plus que limiter le pourcentage de cette exonération. Le nouvel article 1383 prévoit effectivement que les communes peuvent prendre une délibération avant le 1^{er} octobre 2021 pour limiter l'exonération de la TFPB à 40 %, 50 %, 60%, 80 % ou 90 % de la base imposable. Si la commune ne fait rien d'ici au 1^{er} octobre, alors l'exonération sera totale pour 2 ans et la commune ne percevra donc aucune recette fiscale relative aux constructions neuves.

Le fait de voter une exonération à 40 % de la base imposable correspond au scénario fiscal le moins délétère pour la commune. Les communes voisines semblent s'orienter vers ce même pourcentage.

Pour information, la taxe foncière sur les propriétés bâties occasionne globalement, une recette conséquente pour la commune :

2020 : 391 552 €

2019 : 381 984 €

2018 : 375 507 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe la limite de l'exonération de 2 ans, de la taxe foncière pour les constructions neuves et les agrandissements à 40 % de la base imposable.

Demande de subventions commerce de Cuisiat

La phase avant-projet du futur commerce (bar-snack-épicerie-multiservices) annonce un coût de travaux de 413 000 € HT (+ 36 000 € HT d'équipements cuisine). La consultation devrait être lancée courant octobre. L'ouverture du commerce est prévue pour l'été 2022. La recherche du futur exploitant est en cours.

Les subventions mobilisables pour le projet sont les suivantes :

- Région : subvention max de 50 000 € - taux max 40 % des dépenses éligibles.
- DETR (pour acquisition ou réhabilitation du dernier commerce de détail) taux de subvention entre 20 et 80 % avec une subvention max de 100 000 €
- Département : maintien des derniers commerces en milieu rural taux de subvention de 15 % sur un plafond de dépenses de 500 000 € (soit subvention max de 75 000 €).
- Grand Bourg Agglomération : un fonds de concours « maintien du dernier commerce-aide à l'achat ou à la rénovation de locaux commerciaux » pour un montant maximal de 100 000 € (30% de subvention au maximum du montant total).

Une étude de marché avait été réalisée mais une analyse sur la viabilité économique doit être fournie pour compléter les dossiers de subvention. Une demande a été faite via les services de Grand Bourg Agglomération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise Mme le Maire à déposer les demandes de subvention et à solliciter le meilleur taux.
- accepte le plan de financement suivant

Dépenses	Recettes	Montant sollicité	%
449 000 € HT	REGION	50 000 €	11 ;13 %
	DETR	100 000 €	22.27 %
	DEPARTEMENT	67 000 €	14.92 %
	GBA	100 000 €	22.27 %
	Total	317 000 €	
Fonds propres		132 000 €	29.40 %

Approbation du règlement des cimetières

Le projet de règlement des cimetières revu et corrigé par les services juridiques de Grand Bourg Agglomération et de la commission a été envoyé aux élus, le 2 août pour prise de connaissance. Ce règlement permettra d'harmoniser les pratiques dans les 4 cimetières de la commune.

N'ayant aucune remarque à formuler, le conseil municipal valide le règlement des cimetières tel que proposé.

Transfert immobilisations Maison Remond

Suite à l'aménagement des espaces de co-working à la maison Rémond, ces espaces vont générer des recettes soumises à TVA et par conséquent, il est nécessaire de transférer les immobilisations concernées du budget général au budget développement commercial, selon détails suivants :

N° INVENTAIRE	VALEUR EN €
2132-2013-000011	1 890.60
2132-2013-000011	5 772.14
2132-2013-000012	10 752.10
21318-2017-raymond	28 993.64
21318-2017-MAISON RAYMOND	11 009.96
TOTAL	48 518.44

Ces Immobilisations seront regroupées, dans le budget développement commercial, sous le n°d'inventaire **2132-2021-remond** pour une valeur totale de 48 518.44 €

Madame le maire précise que ce transfert a reçu l'aval des services de la Trésorerie et ne génère aucune écriture budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le transfert des immobilisations tel que présenté.

L'espace de co-working est opérationnel, les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Mme POUPON, en mairie de Treffort. Une communication sera faite plus largement dans les prochaines semaines.

Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain

Une rencontre a eu lieu entre les services de la mairie, les élus et le directeur de l'agence. Madame le maire explique que l'Agence Départementale a pour objet d'apporter aux communes et aux intercommunalités qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Elle a vocation à apporter une solution pour réaliser ou faire réaliser des études et des travaux dans les domaines de

- La voirie et l'aménagement de l'espace public
- L'eau potable et l'assainissement
- L'aménagement de l'espace et l'urbanisme
- Le développement économique
- Le bâtiment et l'énergie.

La cotisation annuelle est de 0.50 € par habitant, ramené à 0.25 € du fait de l'adhésion de GBA, soit 684 € pour Val-Revermont, pour l'année.

Cette adhésion permettrait en outre d'alléger les tâches du chargé d'opérations et permettrait de s'appuyer sur les compétences d'une équipe pluridisciplinaire.

Dans ce contexte, il est également proposé une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité pour la rénovation de la **salle des fêtes de Treffort**. Cette étude prévoit 6 jours de travail pour un coût de 2 700 € HT et propose en outre :

- Recensement des besoins
- Visite des bâtiments et analyse du fonctionnement
- Recensement des objectifs
- Propositions de 2 ou 3 scénarios d'aménagement
- Faisabilité technique, réglementaire, financière (avec indications des subventions possibles)

Compte-tenu de l'intérêt pour la commune, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- D'adhérer à l'Agence Départemental d'ingénierie de l'Ain et d'en approuver les statuts
- D'approuver le versement de la cotisation annuelle
- D'autoriser Mme le Maire à signer les conventions d'intervention

Point sur le personnel communal

Suite aux évolutions récentes (arrêt de travail d'un agent se rapprochant de la retraite et fermeture d'une classe), l'organigramme du personnel de la commune a été retravaillé :

administratif : 6 agents se répartissant les tâches suivants

- comptabilité et gestion du personnel
- DGS
- Urbanisme et suivi du patrimoine
- Accueil et état civil
- Accueil, Maison France Services et Agence Postale Communale (en cours de réflexion)
- Technicien chargé d'opérations

écoles : 4 agents (Atsem et entretien des locaux)

entretien des locaux : 3 agents

Médiathèque : 2 agents

Camping : 1 agent

Services techniques : 7 agents dont 1 nouveau recrutement en prévision du départ à la retraite du chef d'équipe prévue pour le printemps 2022

Résidence autonomie des Mousserons : 1 agent

conseiller numérique : 1 agent en cours de recrutement (emploi subventionné par l'Etat à hauteur de 50 000 € pour une personne à temps plein, pendant 2 ans)

Actualités de Grand Bourg Agglomération

Point sur les réunions des groupes de travail de la conférence territoriale

Sports, loisirs, culture : réunion le mardi 21 septembre à 20h30.

Ordre du jour : Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée et retour sur les Vendredis du Revermont.

Plus de 800 kms d'itinéraire ont été retenus. L'entretien des chemins pose souci

Environnement, déchets : réunion le jeudi 23 septembre à 19h00.

Ordre du jour : broyage des déchets verts, et consignes de tri

Solidarité, enfance, jeunesse : date à programmer

Voirie-assainissement : date à programmer prochainement. Travail sur la programmation des travaux en 2022, et sur l'évolution de la mise en œuvre de la compétence voirie au 1^{er} janvier 2023. Il s'agit de trouver des solutions pour harmoniser l'exercice de la compétence sur l'ensemble du territoire de Grand Bourg Agglomération. Sur les 74 communes, 32 avait gardé la compétence voirie et la compétence s'exerce très différemment sur les 42 autres.

Mobilité : date à fixer.

Ordre du jour : aires de covoiturage, communication sur le covoiturage et le transport à la demande.

harmonisation des consignes de tri : à compter du 1^{er} janvier 2022

*containers bleus : papiers, cartons et cartonnettes

* containers jaunes : plastiques, briques alimentaires, emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique vides, extension des consignes « les nouveaux plastiques » : pots de yaourts, blisters, emballages alimentaires (pot de crème, pot de margarine ou de beurre, cagettes, emballages souples, filets plastiques, ...

Une communication à tous les habitants sera réalisée cette fin d'année afin d'informer et d'accompagner les changements de pratiques. L'objectif est de réduire les déchets ménagers et de permettre le recyclage.

Des travaux d'agrandissement et d'aménagement vont être entrepris d'ici à la fin 2022, sur la déchetterie de Treffort. Avec plus de 22 000 passages, elle n'est plus adaptée et doit être remise aux normes. Il est donc prévu de créer une zone de dépose au sol et la construction d'un bâtiment pour les déchets toxiques.

Projet de territoire :

Suite à l'approbation du projet de territoire en 2019, il convient maintenant d'engager le travail d'élaboration des plans d'actions qui incarneront ce projet de territoire et la déclinaison opérationnelle de ses schémas thématiques. Ce travail prendra initialement la forme de fiches actions pour lesquelles les élus du territoire sont étroitement associés.

En amont de ce travail, qui s'engagera cet automne, il est important que tous les élus du territoire puissent prendre connaissance du diagnostic et des orientations précitées, en consultant l'ensemble des éléments sur l'intranet élus de l'Agglomération.

Avant le 15 octobre, les élus sont invités à adresser à GBA toute question ou commentaire concernant ce projet de territoire.

Tour des commissions

Equipe technique : les nombreux petits travaux seront réalisés dans les semaines à venir. Une meilleure anticipation serait souhaitable.

Tourisme : la commission a travaillé sur le panneau d'information de la base de loisirs. La plaquette du camping doit être revue. La saison touristique a été bonne et le chiffre d'affaires du camping avoisine les 250 000 €

Voie douce : les travaux ont repris. Quelques soucis au niveau de la passerelle à régler.

Br'ain : lancement de la monnaie locale le 6 novembre.

Montmerle : une nouvelle réunion a été organisée avec le cabinet ABCD et les services de Grand Bourg Agglomération. Des solutions vont être proposées pour la gestion des eaux pluviales. Le dossier sur l'éclairage public et l'enfouissement des lignes doit être affiné, le reste à charge pour la commune reste encore trop élevé (600 000 €)

Assainissement des Bourdonnières : une réunion avec les habitants est prévue mi-octobre, les travaux pourront être lancés au printemps 2022.

CCAS : le repas de fin d'année pour les seniors aura lieu le 24 octobre à la Salle des fêtes de Treffort. L'Auberge du Mont Myon a été retenue ainsi que l'animation musicale (Gilou et Jean-Noël Ghérardi). Les colis seront confectionnés le 13 décembre et distribués dans la foulée. Les cartes de vœux seront commandées à l'atelier Papier-crayons comme l'année précédente.

Conseil de Vie Social des Mousserons : Il est difficile de trouver de nouveaux représentants des familles. Un rappel sur la nécessité de l'implication des familles dans l'accompagnement des seniors a été fait. Malgré la crise sanitaire, des activités ont eu lieu mais les restrictions semblent avoir pesé sur la forme des résidents. La campagne de vaccination pour la 3^{ème} dose va être lancée.

Sport : la phase APD sur les travaux du gymnase sera présentée par le maître d'œuvre le 28 septembre

Ecole : la rentrée scolaire s'est déroulée sans problème. La classe de mer prévue l'année dernière devrait pouvoir avoir lieu cette année.

Cantine : l'association est à la recherche de bénévoles pour se charger des tâches administratives. Une demande de subvention communale sera faite pour éviter une augmentation trop importante du prix du repas.

Treffortine : Il manque des encadrants, ce qui limite le nombre d'enfants à pouvoir être accueilli (48 au lieu de 60 l'année dernière). Des solutions devraient pouvoir être trouvées pour éviter de refuser l'accueil des enfants.

Accueil des nouveaux habitants : 2 dates ont été fixées (les samedis 18 et 25 septembre). 12 personnes ont été reçues pour la 1^{ère} session

Culture : le week-end du 18/19 septembre a été riche en événements et en fréquentation (conférence, fouilles du mont Châtel, journées du Patrimoine au Musée, exposition à Pressiat, ateliers créatifs à Cuisiat...). Madame le Maire regrette toutefois l'absence des élus à ces manifestations.

Le 3 octobre à 17 H : spectacle gratuit de la Dieselle Compagnie à la Salle des fêtes de Treffort.

Diagnostic en marchant aux Bourdonnières/Champ Bouilloud et la Serraz : les échanges ont été constructifs et appréciés. Une réponse globale sera faite aux habitants du quartier.

Environnement : relance du pédibus entre St Michel et l'école, recherche de bénévoles de 8h20 à 8h35, le jeudi matin.

Le stage sur les mares est terminé. 90 mares environ ont été recensées sur la commune. Les élus recevront une synthèse de cette étude, elle sera intégrée à la révision du PLU

Questions diverses

Projet du centre de Cuisiat : la commune envisage de vendre l'ancienne épicerie et le logement mitoyen avec l'ancienne pizzeria, tout en restant propriétaire du bâtiment du futur commerce. L'agence ERA a été missionnée pour vendre ces 2 bâtis, au meilleur prix, tout en sachant qu'ils ont un réseau important.

Un privé de la commune avait fait une offre, mais très inférieure au prix du marché annoncé par ERA.

Projet d'écolieu à Cuisiat : le projet qui avait été présenté ne se concrétisera pas. Pour autant, il faut continuer à réfléchir à l'accueil de nouveaux types de logements (tiny houses, yourtes, ...) dans notre commune, avec l'instauration de zones STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité) dans le cadre de la révision du PLU.

Prolifération de chats errants dans plusieurs quartiers : la seule solution semble être la stérilisation des chats mâles et femelles. La commune s'est déjà renseignée pour conventionner avec une association, ou la SPA, sans succès pour le moment. Une commune voisine a passé une convention avec une fondation qui s'occupe de tout (capture, stérilisation, vaccination, marquage), moyennant un coût certain : 100 € par mâle et 125 € par femelle. D'autres informations émanant des services compétents de Grand Bourg Agglomération sont attendues.

Grand prix d'architecture : la rénovation de la mairie ne fait pas partie des lauréats.

Demande de jardins partagés : les personnes intéressées doivent s'adresser en mairie.

Prochain conseil municipal : mercredi 27 octobre à 20h.

Séance levée à 22 h 50